

Paris, le 12 janvier 2018

Réunie le 11 janvier 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 14 – Mathieu POUILLOT (Entraîneur de l'équipe ESPOIRS ESSM LE PORTEL)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre ESPOIRS PRO A ESSM LE PORTEL / SAS CCRB PRO du 11/11/2017.

Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB.

- **Amende de 500 euros avec sursis.**

Affaire 15 – Guillaume VIZADE (Entraîneur de l'équipe de PRO B JA VICHY CLERMONT)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de PRO B VICHY / FOS du 15/12/2017

Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB.

- **Amende de 500 euros avec sursis.**

Affaire 16 à 19 – Clubs de HYERES TOULON VAR BASKET, DENAIN, ROUEN et POITIERS

Absence non justifiée du Club à la réunion annuelle de la Commission médicale du 26 novembre 2017.

HYERES TOULON VAR BASKET

- Amende financière de 1000 euros.

ASC DENAIN VOLTAIRE

- Amende financière de 1000 euros avec sursis.

SPO ROUEN

- Amende financière de 1000 euros.

POITIERS BASKET 86

- Amende financière de 1000 euros.